

BUREAUX : Rue Nam, 1.
Roubaix, Tourcoing :
Trois mois... 10 f.
Six mois... 19
Un an... 37
L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nam, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Magnin, libraire, rue Grande-Cheminée. A PARIS, chez MM. Havas, Laflotte-Hullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Woluwe.

Le Nord de la France :
Trois mois... 11 f.
Six mois... 22
Un an... 44
ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RECLAMES : 25 centimes.
— On traite à forfait.

ROUBAIX. 15 MAI 1871

Veux aux dernières nouvelles.

Lettre de M. le comte de Chambord.

Voici la lettre que M. le comte de Chambord a adressée à un membre de l'Assemblée nationale :

Comme vous, mon cher ami, j'assiste, l'âme navrée, aux cruelles péripéties de cette abominable guerre civile qui a suivi de si près les désastres de l'invasion.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je m'associe aux justes réflexions qu'elle vous inspire, et combien je comprends vos angoisses.

Lorsque la première bombe étrangère éclata sur Paris, je ne me suis souvenu que des grandeurs de la ville qui suis né. J'ai jeté au monde un cri qui a été entendu.

Je ne pouvais rien de plus, et aujourd'hui, comme alors, je suis réduit à gémir sur les horreurs de cette guerre fratricide.

Mais ayez confiance ; les difficultés de cette douloureuse entreprise ne sont pas au-dessus de l'héroïsme de notre armée.

Vous vivez, me dites-vous, au milieu d'hommes de tous les partis, préoccupés de savoir ce que je veux, ce que je désire, ce que j'espère.

Faites bien connaître mes pensées les plus intimes et tous les sentiments dont je suis animé.

Dites-leur que je ne les ai jamais trompés, que je ne les tromperai jamais ; et que leur demande, au nom de leurs intérêts, les plus chers et les plus sacrés, au nom de la civilisation, au nom du monde entier, témoin de nos malheurs, d'oublier nos dissensions, nos préjugés et nos rancunes.

Prémunissez-les contre les calomnies répandues dans l'attente de la victoire, que, découragé par l'excès de nos infortunes, et désespérant de l'avenir de mon pays, j'ai renoncé au bonheur de le sauver.

Il sera sauvé le jour où il cessera de confondre la licence avec la liberté ; il le sera surtout quand il n'attendra plus son salut de ces gouvernements d'aventure qui, après quelques années de fausse sécurité, le jettent en effroyables abîmes.

Au-dessus des agitations de la politique, il y a une France qui souffre, une France qui ne peut pas périr, et qui ne périra pas ; car, lorsque Dieu soumet une nation à de pareilles épreuves, c'est qu'il a encore sur elle de grands desseins.

Sachons reconnaître enfin que l'abandon des principes est la vraie cause de nos désastres.

Une nation chrétienne ne peut pas impunément déchirer les pages séculaires de son histoire, rompre la chaîne de ses traditions, inscrire en tête de sa constitution la négation des droits de Dieu, bannir toute pensée religieuse de ses codes et de son enseignement public.

Dans ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre ; elle oscillera perpétuellement entre le Césarisme et l'anarchie, ces deux formes égales et honteuses des décadences païennes, et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission.

Le pays l'a bien compris, quand il a choisi pour mandataires des hommes éclairés, comme vous, sur les besoins de leur temps, mais non moins pénétrés des principes nécessaires à toute société qui veut vivre dans l'honneur et dans la liberté.

C'est pourquoi, mon cher ami, malgré ce qui reste de préjugés, tout le bon sens de la France se tourne vers la monarchie. Les licieux de l'Assemblée lui font apercevoir, le chemin, et sentent qu'il lui faut l'ordre, la justice, l'honnêteté ; et qu'en dehors de la monarchie traditionnelle, elle ne peut rien espérer de tout cela.

Combattez avec énergie les erreurs et les préventions, qui trouvent un accès trop facile jusque dans les âmes les plus généreuses.

On dit que je prétends me faire décorner un pouvoir sans limite. Plût à Dieu qu'on n'eût pas accordé si légèrement ce pouvoir à ceux qui, dans les jours d'orage, se sont présentés sous le nom de sauveurs, nous montrant pas le diviseur de gémi aujourd'hui sur les maux de la patrie.

Ce que je demande, vous le savez, c'est de travailler à la régénération du pays, c'est de donner l'exemple à toutes les as-

pirations légitimes ; c'est, à la tête de toute la maison de France, de présider à ses destinées en soumettant avec confiance les actes du Gouvernement au sérieux contrôle de représentants librement élus.

On dit que la monarchie traditionnelle est incompatible avec l'égalité de tous devant la loi.

Répétez bien que je n'ignore pas à ce point les leçons de l'histoire et les conditions de la vie des peuples.

Comment tolérerais-je des privilèges pour d'autres, moi qui ne demande que celui de consacrer tous les instants de ma vie à la sécurité et au bonheur de la France, et d'être toujours à la peine avant d'être avec elle à l'honneur.

On dit que l'indépendance de la papauté n'est chère, et que je suis résolu à lui obtenir d'efficaces garanties ; on dit vrai.

La liberté de l'Eglise est la première condition de paix des esprits et de l'ordre dans le monde. Protéger le Saint-Siège, c'est toujours l'honneur de notre patrie et la cause la plus incontestable de sa grandeur parmi les nations. Ce n'est qu'aux époques de ses plus grands malheurs que la France a abandonné ce glorieux patronage.

Croyez-le bien, je serai appelé, non seulement parce que je suis le droit, mais parce que je suis l'ordre ; parce que je suis la réforme ; parce que je suis le fondé de pouvoir nécessaire pour remettre en sa place ce qui n'y est pas, et gouverner avec la justice et les lois, dans le but de réparer les maux du passé, et de préparer enfin un avenir.

On se dira que j'ai la vieille épée de la France dans la main, et dans la poitrine ce cœur de roi et de père, qui n'a point de parti. Je ne suis point un parti, et je ne serais jamais revenu pour régner par un parti ; je n'ai ni injure à venger, ni ambition à satisfaire, ni fortune à relâcher, sans celle de la France ; et je puis choisir partout les ouvriers qui voudront loyalement s'associer à ce grand ouvrage.

Je ne ramène que la religion, la concorde et la paix ; et je ne veux exercer de dictature que celle de la clémence ; parce que, dans mes mains, et dans mes mains seulement, la clémence est encore la justice.

Voilà, mon cher ami, pourquoi je ne désespère pas de mon pays, et pourquoi je ne recule pas devant l'immensité de la tâche.

La parole est à la France, et l'heure est à Dieu.

8 mai 1871. HENRI.

Dépêches Télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix.

Versailles, 13 mai. Les troupes ont ramené aujourd'hui à Versailles huit canons pris à Issy. Nos batteries ont coulé une canonnière fédérée.

La lecture du traité de paix a produit dans l'Assemblée, ensuite dans le public, une vive émotion, occasionnée par la dureté des exigences prussiennes.

Les avis de Paris d'aujourd'hui constatent le désarroi de la Commune.

Le ministre de l'intérieur aux préfets. Le fort de Vanves vient d'être pris ; il est occupé par nos troupes.

Lille, 14 mai 1871, 3 h. soir. Pour copie conforme : le préfet de Nord, Steens.

Versailles, 14 mai, mat. Aucun événement militaire n'est signalé cette nuit.

On croit que les batteries de brèche sont prêtes à ouvrir le feu contre le mur d'enceinte.

Versailles, 15 mai 11 h. 10 matin. Aucun événement important, cette nuit.

Soixante canons ont été trouvés dans le fort de Vanves.

La canonnière de Montrotout et des autres batteries continuent à produire des dégâts considérables sur le mur d'enceinte en démontant toutes les batteries des fédérés et protégeant les travaux d'approche qui sont activement poussés.

Paris, 15 mai, 6 h. soir. La démolition de la maison de M. Thiers est commencée.

Le Comité central continue à faire rechercher dans tous les quartiers de Paris les armes et les réfractaires.

Tous les jeunes gens sont arrêtés. Les travaux de la démolition de la colonne Vendôme ne continuent pas.

Pascal Grousset proteste contre la déclaration que la Commune n'ayant pas adhéré à la convention de Genève, le gouvernement de Versailles n'a pas à l'observer. Il dit que la Commune respecte scrupuleusement les lois de l'humanité et adhère à la convention dont elle n'a jamais violé aucun article.

Suivant les renseignements communaux, une tentative faite par les Versaillais, la nuit passée, d'établir un pont à Saint-Ouen, a été repoussée. Les fédérés ont évacué complètement le village d'Issy.

Les Versaillais continuent leurs travaux d'approche dans les bois de Boulogne et ont gagné encore quelques mètres de terrain dans la direction de la porte Maillot.

On commence de grandes opérations contre le Petit Montrouge.

Beslay, membre de la Commune, est démissionnaire, comme résultat de la discussion qui a eu lieu dans la séance d'hier de la Commune. Le Comité de salut public devient tout-puissant.

Les rats démangent.

Quand un vieil édifice est près de crouler, on est averti de l'imminence de l'accident par un démantèlement en masse des rats qui l'habitent.

La Commune de Paris — qui n'est pourtant pas d'une construction ancienne — paraît à la veille de tomber en ruines, car voilà déjà le démantèlement qui commence. Après Cluseret, à qui un congé en règle et à bref délai avait été signifié pour changer de résidence et transporter son domicile à Mazas, le colonel de la guerre à la prison cellulaire de Mazas, voilà le tour de son successeur Rossel qui arrive. Ce colonel, de la façon de Gambetta, n'a pas attendu qu'on lui signifiât son congé ; il a pris les devants et a envoyé à la Commune sa démission accompagnée d'une poignée de vérités qui, pour sortir d'une plume communale, n'en sont pas moins bonnes à entendre et à retenir.

On lira plus loin la lettre de l'ex-député à la guerre. On dit que dans la lettre d'une jolie femme, c'est le post-scriptum qui renferme la pensée intime de la signataire. Le colonel Rossel, pour éviter d'être assimilé à une jolie femme, n'a pas mis de post-scriptum à sa lettre. Seulement, la dernière phrase de sa missive en fait fonction et présente la pensée intime de l'ambitieux délégué. Voici cette phrase : « Je me retire et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas. » Gourmand ! On sait ce que parler veut dire ! Une cellule à Mazas, c'est une épée de dictateur, c'est la possibilité de faire un nouveau 18 brumaire pour un nouveau Bonaparte. La preuve que telle est bien la pensée de l'ambitieux colonel, c'est que son compère Rochefort, en publiant la lettre du colonel, la fait suivre de la phrase suivante :

« Nous sommes entièrement de l'avis du citoyen Rossel, sauf quand il demande pour lui une cellule à Mazas. Il nous paraît évident, en effet, que dans la crise que nous traversons, la question militaire primant toutes les autres, il nous faut un dictateur chef du pouvoir exécutif, comme nos ennemis de la bas ont eu la précaution d'en choisir un.

« Que ce maître absolu dans l'organisation de la défense de Paris s'appelle Rossel ou de tout autre nom, ce n'est pas à nous à indiquer quel ; un, mais bien à la Commune à chercher son homme.

« Nous n'avons, pour notre part, qu'un mot à dire : elle n'a pas un jour à perdre pour le trouver.

Rochefort, après avoir passé si longtemps pour un maître, se révèle au dernier moment comme un valet, nous avons presque dit comme un valet. Voilà donc lâché le grand mot, le dernier mot des démocrates ! Il leur faut un dictateur, un MAÎTRE ABSOLU ! Le nom de ce maître absolu leur importe peu ; qu'il soit celui d'un Rossel, d'un Dombrowski, d'un Pyl ou même d'un Rochefort, peu leur importe, pourvu qu'ils aient un maître.

Eh bien ! libéraux, démocrates, républicains, la leçon est-elle assez bonne et la déclaration assez claire ? Ce n'est pas nous qui le leur faisons dire ; cela est écrit à Paris-Commune, en lettres au 79, par le citoyen Rochefort, le pur entre

les purs. Le danger suprême, leur archange est avec eux, semblable à ces novissima verba que l'agonie amène sur les lèvres du mourant et qui sont souvent l'explication tardive mais sincère de toute une vie de dissimulation et de mensonges.

Toute démagogie aboutit et ne peut qu'aboutir à la dictature, à la tyrannie. C'est une loi sociale à laquelle l'histoire n'a pas donné un seul démenti. Il était réservé à la Commune de Paris de fournir une nouvelle confirmation à cette loi : car où la Commune périt de mort violente en quelques jours, ou elle essaiera de prolonger son existence en se jetant dans les bras d'un dictateur. Elle n'a pas d'autre alternative.

NOUVELLES DE VERSAILLES

On nous écrit de Versailles, 13 mai : Hier, dans l'après-midi, le Couvent des Oiseaux, forte position occupée par les insurgés, située entre le parc d'Issy et l'enceinte, a été enlevé à la bayonnette avec une admirable vigueur par nos troupes, sous le commandement du colonel Pontecoulant. Une centaine de fédérés ont été tués ; nos troupes ont fait plusieurs centaines de prisonniers et se sont emparées de cinq canons. Nos troupes ont pris, cette nuit, le séminaire d'Issy ; dans cette affaire, les pertes des insurgés ont été considérables. Nos batteries continuent une canonnade terrible.

Nos travaux d'approche sont poussés avec la plus grande activité.

Mercredi matin, à neuf heures, un officier tout blanc de poussière, arriva bride abattue dans l'avenue de Paris et mit pied à terre devant la préfecture de Versailles.

Immédiatement il fut introduit dans le cabinet de M. Thiers et dit en criant :

« Nous sommes dans le fort d'Issy, et... Le chef du pouvoir exécutif se le lava pas à l'eau et l'embrassa à deux reprises : après quoi, il se fit donner les détails de l'affaire.

« N'avez-vous plus rien à me dire ? demanda ensuite M. Thiers.

« Pardon, fit l'officier, il nous faudrait un drapeau pour planter sur le fort.

Le chef du pouvoir exécutif lui fit remettre un drapeau et l'officier partit.

NOUVELLES DE PARIS

Les nouveaux membres du Comité de salut public ont été élus, savoir : M. Ravier, par 36 voix ; M. Ant. Arnould, par 32 ; M. Guibon, par 28 ; M. Eudes, par 25, et M. Delescluze par 23.

M. Cluseret a été transféré hier de Mazas à l'Hôtel-le-Ville, où il sera jugé aujourd'hui ou demain.

Le Journal la Justice, dont le premier numéro a paru hier, annonce la mort mystérieuse de M. Grillet, avocat, et la disparition, depuis lors, de son ami M. G. Belly.

La Justice donne à entendre que tous deux auraient été assassinés par des ennemis politiques.

Le Répétiteur demande qu'on juge Rossel avant de le condamner.

« Si Rossel a été traité, dit-il, et nous sommes bien obligés d'admettre une hypothèse si violemment introduite par le nouveau Comité de salut public, si Rossel a été traité, nous qui l'avons aimé, estimé, nous qui, avec tous les gardes nationaux, généraux et officiers sous ses ordres, avons eu confiance illimitée en lui, nous voulons qu'on ne l'injure pas avant d'avoir démontré sa trahison.

L'Opinion publique demande qu'on donne d'urgence à cet homme des juges et non des injures.

La Sociale tient le même langage. Le Père Duchêne interpelle en ces termes les membres de la Commune :

« Ah ! pauvres diables que vous êtes ! « Pauvres lâches ! « Pauvres esprits ! « Vous traitez de traître le citoyen Rossel, et vous l'affichez ! « Et vous n'avez pas même le cœur de donner à un peuple de Paris les preuves de ce que vous dites ! « Vous êtes des gredins ! « Le Père Duchêne vous somme de donner vos preuves ! « Bonne nuit ! « Ou alors c'est que vous ne savez pas ! « Si ce soir vous n'avez pas fourni vos preuves, le Père Duchêne déclare que vous êtes des impo teurs ! « Si vous les fournissez, « Le Père Duchêne sera le premier à demander avec vous la tête de Rossel. « En résumé, M. Rossel a autant de chances, à l'heure qu'il est, de redevenir délégué que d'être pendu. « Peut-être aussi échappera-t-il à ces deux dangers.

Le même journal raconte en ces termes une histoire plaisante :

« Dans la curieuse liste des mouchards, publiée par Paris-Libre, se trouve un nommé Tourette. Or, cet individu, depuis le 4 septembre, cachait sa personnalité sous le nom de capitaine de cavalerie en voie de formation. On apprit le fait et on ordonna son arrestation, rien que de très-naturel ; mais voici où la chose dépasse le plus haut comique. Quatre hommes, dirigés par un capitaine, commandés par un officier d'état-major, se le firent depuis la guerre, et portant le nom de Tou-saint, prennent, avec Tourette, la chemise de l'ex-préfecture.

« L'employé, chargé de viser l'érou, dévisage un instant le chef de la troupe et donne un reçu au capitaine. Le surlendemain, sans prendre des mains de celui-ci et lit : « Reçu deux prisonniers venant de la guerre. »

« Comment, deux prisonniers ? dit Tou-saint. — Continuez, dit l'employé. — Tou-saint lut : « Un Tourette, mouchard, et le second, Tou-saint, espion. »

« Ils furent coffrés tous deux. »

Voici dans quels termes peu respectueux le Répétiteur parle du personnel de l'état-major de la Commune :

« La nomination du citoyen Delescluze comme délégué à la guerre, va évidemment faire écarter un scandale des plus graves, car il est trop énergiquement protesté tout sincère républicain. Nous voulons parler de cette nuée d'officiers d'état-major qui encombrant les rues de Paris, garnies des pieds à la tête, et qui ont gagné ces galons en se traînant sur les tapis des antichambres.

« Ils sont ardents à la carrière des places, par exemple, et ne craignent pas, eux qui naguère tempaient contre le cumul de fonctions, dans trois ou quatre fonctions dont une seule, bien remplie, suffirait à la tête d'un homme sérieux. Il est vrai que ces fonctionnaires d-mandent beaucoup, avec l'intime conviction de leur incapacité absolue. »

La Commune de Paris, décrète :

Art. 1er. La commission du travail et d'échange est autorisée à réviser les marchés conclus jusqu'à ce jour par la Commune.

Art. 2. La commission du travail et d'échange demande que les marchés soient directement adjugés aux corporations et que la préférence leur soit toujours accordée.

Art. 3. Les conditions des cahiers des charges et les prix de soumission seront fixés par l'intendance, la Chambre syndicale de la corporation et une délégation de la commission du travail et d'échange, le délégué et la commission des finances entendus.

Art. 4. Les cahiers des charges, pour toutes les fournitures à faire à l'administration communale, porteront dans les soumissions des dites fournitures les prix minimum du travail à la journée ou à la façon, à accorder aux ouvriers ou ouvrières chargés de ce travail.

La Commune de Paris décrète :

Art. 1er. Il sera procédé par les soins du délégué à la justice à l'organisation d'une Chambre du tribunal civil de la Commune de Paris. Cette Chambre statuera sur les affaires urgentes.

Art. 2. La procédure dite ordinaire est abolie. Toutes les affaires seront instruites comme en matière sommaire. A défaut d'avoués, les huis-liers occuperont pour les parties.

Art. 3. Les parties pourront se défendre elles-mêmes.

La Commune de Paris décrète :

Article unique. En matière de séparation de corps, le président pourra allouer à la femme demandant la séparation une pension alimentaire, qui lui sera servie jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé par le tribunal.

Le citoyen Vasinier est nommé délégué au Journal officiel pour les fonctions de rédacteur en chef.

Le Comité de salut public.

Le démantèlement de l'hôtel de M. Thiers a commencé hier et sera continué.

M. Andréol, rédacteur en chef du Journal l'Observateur supprimé hier, a été arrêté dans la journée pour excitation à la guerre civile.

Une perquisition faite dans les caves de la Banque de France pour y rechercher des armes n'a abouti à aucun résultat.

Le bruit court que cette mesure aurait provoqué la démission de M. Beslay, membre de la Commune.

On lit dans le Vengeur :

« On dit que l'ami des évadés, l'assassin du commissaire de police Lachapelle, a été arrêté... puis relâché. « Relâché est-ce vrai ? par qui ? « Les défenseurs de Rossel et Gérardin sont-ils puissants ju-que-là ? « C'est une demande que nous adressons à la Commission de sûreté. »